

Boom des exportations d'armes en Suisse

COMMERCE En 2025, les ventes de matériel de guerre à des pays étrangers ont enregistré une brusque hausse. En décembre dernier, le parlement décidait d'accorder plus de latitude au Conseil fédéral dans ce domaine. Un débat loin d'être clos

ÉTIENNE MEYER-VACHERAND

Après deux années consécutives de baisse, les exportations de matériel de guerre ont quasiment atteint leur niveau record de 2022. Selon les chiffres publiés hier par le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), elles se sont élevées à 948,2 millions de francs en 2025, soit légèrement en dessous des 955 millions de francs enregistrés il y a 4 ans. Un total qui représente une augmentation de 43% par rapport à l'année 2024.

Par ailleurs, le montant des nouvelles autorisations d'exportation délivrées par le Seco s'élève à 2,1 milliards de francs, soit une augmentation de 254,7 millions en comparaison annuelle. L'Allemagne arrive largement en tête des livraisons de matériel helvétique avec 386,4 millions de francs. Loin devant les Etats-Unis (94,2 millions) et la Hongrie (63,4 millions). Dans l'ensemble, la grande majorité des ventes d'équipements militaires sont à destination de l'Europe (86%).

Un assouplissement contesté

La publication de ces chiffres intervient quelques mois après que le parlement a décidé d'assouplir la loi sur le matériel de guerre en décembre. Le texte interdisait notamment les exportations vers un pays impliqué dans un conflit ou qui commet de graves violations des droits humains. La modification vise à donner plus de latitude au Conseil fédéral et à faciliter les réexportations.

«L'assouplissement de la loi a été adopté sur deux arguments: l'idée qu'il fallait soutenir une industrie de l'armement en difficulté et les pressions de l'Allemagne, qui menaçait de ne plus se fournir en Suisse en raison des restrictions d'exportation. Cette augmentation et la place de l'Allemagne montrent que cette modification de la loi n'était pas nécessaire, estime Fabien Fivaz, conseiller aux Etats (Les Vert-e-s/NE). Le texte est certes contrai-



Des chars Leopard de l'armée suisse décommissionnés en partance pour l'Allemagne. Le projet élaboré par le parlement devrait permettre aux entreprises helvétiques de livrer du matériel de guerre à 25 pays occidentaux impliqués dans un conflit armé. (30 JANVIER 2024/GIAN EHRENZELLER/KEYSTONE)

gnant mais il est nécessaire pour s'assurer que ces armes ne seront pas utilisées d'une manière que l'on ne souhaite pas.»

Pour Christophe Gerber, président du Groupe romand pour le matériel de défense et de sécurité (GRPM), association faitière rassemblant une septantaine d'entreprises, cette hausse ponctuelle des exportations ne résout pas un problème

de fond. «Nous sommes toujours dans une situation où la Suisse n'est pas considérée comme un partenaire crédible à l'international. Le marché de l'armement est actuellement hyper-tendu. Si nous ne parvenons pas à nous positionner comme un fournisseur fiable, cela posera un problème si nous souhaitons nous approvisionner dans ces pays à l'avenir. Dans ce

domaine, les échanges fonctionnent dans les deux sens.»

L'enjeu est également de pouvoir maintenir les compétences et les capacités de production du secteur, affirme Christophe Gerber. «Si nous voulons que nos entreprises puissent répondre à la demande de la Suisse en cas de nécessité, il faut pouvoir maintenir un certain

volume. Dans ce domaine, on ne peut pas faire monter la production en un claquement de doigts.»

Cette modification de la loi fait l'objet d'un référendum s'y opposant, lancé par une alliance composée notamment du PS, des Vert-e-s, du PEV et d'organisations non gouvernementales. Cette coalition a jusqu'au 17 avril pour rassembler les signatures nécessaires.

Des questions soulevées par l'actualité

Le président du GRPM, qui ne doute pas de la tenue d'une votation, s'attend à une campagne difficile: «Nous allons devoir expliquer que l'enjeu n'est pas de nourrir de grands groupes alémaniques mais de prendre soin de notre appareil sécuritaire, et il y a urgence, chaque jour qui passe nous le rappelle. Jusqu'à présent, nous avons échoué à faire prendre conscience au grand public de ces problématiques»

L'actualité de la guerre lancée par les Etats-Unis en Iran soulève également des questions sur l'application du droit sur les exportations de matériel militaire. Sur ce point, Fabien Fivaz se montre ferme: «Le droit de la neutralité n'est pas à la carte. Il nous oblige à ne pas laisser les belligérants utiliser notre espace aérien. Dans ce cas, la question se pose surtout pour les Etats-Unis. C'était déjà le cas lors de la guerre du Kosovo, rappelle-t-il. Par ailleurs, le droit international interdit les exportations qui pourraient favoriser une des parties. Nous l'appliquons pour l'Ukraine, pour la Russie, je ne vois pas pourquoi nous ne le ferions pas pour les Etats-Unis.»

Interpellé sur le sujet, le Conseil fédéral a rappelé que le droit de la neutralité s'applique aux conflits armés qui présentent «une certaine durée et une certaine intensité». Hier matin, le Seco affirmait qu'aucune autorisation d'exportation vers les Etats-Unis n'a été accordée depuis le 28 février. ■